

Communiqué de presse

Zurich, le 24 février 2021

Grands risques pour quel bénéfice?

La décision d'aujourd'hui est un coup en plein cœur de l'hôtellerie-restauration. Le fait que seules les terrasses puissent être ouvertes - si tant est qu'elles le soient - à partir du 22 mars n'est pas une solution applicable dans la pratique. La décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral est absolument disproportionnée et aggrave la constante compression du personnel dans l'hôtellerie-restauration. En outre, il y a des effets indirects différés pour les fournisseurs et l'ensemble des activités commerciales. Le dégât est immense.

«La fermeture de la restauration est une politique purement symbolique et vise à dissimuler la faillite de l'Etat jusqu'ici», résume Casimir Platzer, président de GastroSuisse. «Le Conseil fédéral n'a à ce jour toujours pas de stratégie claire à long terme», déclare C. Platzer. Le fait que l'hôtellerie-restauration reste fermée, comme l'a annoncé le Conseil fédéral dans sa conférence de presse d'aujourd'hui, et qu'à partir du 22 mars, elle ne pourra ouvrir qu'à l'extérieur - si tant est qu'elle le puisse - est tout sauf compréhensible. De nombreux cantons, associations ainsi que la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national s'étaient prononcés en faveur d'une ouverture plus rapide de la restauration. Que le Conseil fédéral ignore une fois de plus ces avis prépondérants, choque GastroSuisse. «La décision est dépourvue de tout fondement scientifique», souligne C. Platzer, et il démontre également: «Le risque d'infection dans l'hôtellerie-restauration est faible. Il n'y a pas de cluster dans les stations touristiques, bien que les restaurants des hôtels et certaines terrasses soient ouverts. Selon l'Office fédéral de la santé publique, seulement 2% environ des infections ont lieu dans les bars et les restaurants.»

Une étude publiée la semaine dernière par l'Université de Lucerne confirme les déclarations de C. Platzer: les collaborateurs de l'hôtellerie-restauration ne sont pas plus souvent infectés par la COVID-19, et le plan de sécurité des entreprises de restauration fonctionne, car les collaborateurs, bien que très exposés, sont à peine infectés. «Nous sommes déçus et consternés», déclare C. Platzer à propos de la décision du Conseil fédéral. En outre, le Conseil fédéral ne dispose pas de base légale pour prendre sa décision. Selon la loi COVID-19, le Conseil fédéral est tenu de fonder ses mesures sur l'efficacité et la proportionnalité. «Cependant, les effets économiques et sociaux sont dévastateurs. Le rapport bénéfices/risques est très défavorable», souligne C. Platzer. La constante compression des emplois sera aggravée et prolongée. En outre, il y a des effets différés sur les fournisseurs de la branche et l'ensemble des activités commerciales. «Nous craignons une réaction en chaîne qui causera des dommages durables à l'ensemble de l'économie», avertit C. Platzer.

«Le Conseil fédéral doit payer les dommages de la deuxième fermeture obligatoire et en assumer la responsabilité», exige C. Platzer, qui ajoute: «La situation est explosive et la confiance s'effrite. Notamment parce que, comme on le craignait, la réglementation sur les cas de rigueur n'est pas encore entrée en vigueur. De fait, pas même 200 millions de francs n'ont encore été versés. Nota bene: la restauration génère plus de 2 milliards de francs en un mois. GastroSuisse exige plus que jamais que l'inégalité de traitement et l'injustice soient corrigées et que la Confédération soutienne la branche, de façon directe, avant tout par le biais de contributions à fonds perdu et d'indemnisations pour les coûts fixes non couverts. GastroSuisse demande également la fin de la stratégie de fermeture obligatoire le plus rapidement possible compte tenu des développements épidémiologiques. En outre, l'hôtellerie-

restauration a enfin besoin de savoir quand les établissements pourront rouvrir et dans quelles conditions les conditions prononcées par les autorités seront assouplies.

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.